Accessions
159,815

Shelf No.
XG3656.20

Barton Library.

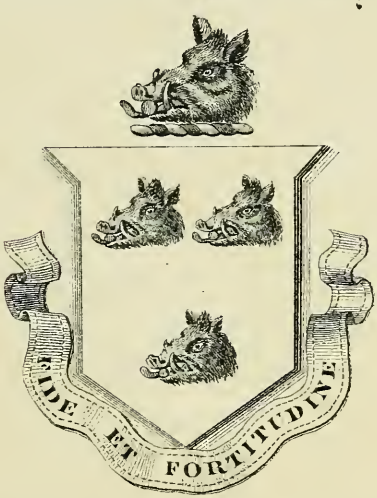

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/suitedupremierpr00slsn

12 nov. 1792.

SUITE

DU PREMIER

PROBLÊME,

INTITULÉ:

DEUX PROBLÊMES A RESOUDRE;

PROPOSÉS A TOUS LES POLITIQUES.

Aux fourches Caudines, toute l'armée romaine mis bas les armes, les vainqueurs assemblerent un conseil pour savoir ce qu'on ferait de l'armée. Un vieillard de 80 ans fut le seul qui fut d'avis différent, aucun des deux projets qu'il donna ne fut suivi; les Romains revinrent comme le vieillard l'avait prédit, et détruisirent ce peuple qui avait fait passer leur armée sous le joug aux fourches Caudines.

Agé de 70 ans, n'étant rien, ne voulant rien autre chose que de tâcher d'empêcher l'effusion du sang, et la ruine des fortunes que la guerre occasionne toujours; et puisqu'on demande l'avis de tous les citoyens, même des étrangers,

me lavant les mains comme Pilate, je jette mes avis au vent, moralement assuré qu'on ne les suivra pas; mais il ne sera pas dit que dans une nation qui se vante d'être éclairée, il n'y aura pas quelqu'un qui présente les traits d'histoire, relatifs aux affaires présentes, puisqu'il ne s'agit rien moins que d'avoir ou de n'avoir pas la guerre civile et la guerre étrangère, pour peut-être plus d'un siècle, et vainqueurs ou vaincus, voir la patrie dévastée, et les citoyens ruinés; car les vainqueurs perdent souvent plus de monde que les vaincus: c'est ce que prouve l'histoire; ainsi que la famine, et même la peste qu'assez souvent la suite d'une guerre occasionne, comme on vient de le voir en Russie, où les armées Russes ont rapporté la peste qui régnait en Turquie; encore plus récemment en France, où l'on dit qu'il y a 300 mille malades dans les hôpitaux de la maladie que les Prussiens y ont apportés.

Mais ce n'est pas assez de rapporter les traits de l'histoire relatifs aux présentes, pour que chacun y puisse réfléchir; il faut aussi y rapporter les principes de la logique qui sont d'examiner les bases d'une affaire, les fondements d'un bâtiment, avant de discuter sur la solidité des choses adjacentes, et le citoyen Mailli, fait un rapport et dit:

» Louis seize est-il jugeable pour les crimes » qu'on lui impute lorsqu'il était sur le Trône;

» par qui sera t-il jugé ; sera t-il traduit devant
» les Tribunaux ordinaires comme un simple ci-
» toyen ; déléguerez-vous le droit de le juger à
» un tribunal nommé par les assemblées élec-
» torales des quatre-vingt trois départemens ;
» n'est-il pas plus naturel que la convention le
» juge elle-même, est-ce aux citoyens réunis en
» assemblées primaires ou communale à décider
» cette affaire ?

Mais le citoyen Mailh aurait dû en bon logicien commencer par le principe de l'affaire dont il s'agit, et aurait dû dire : sera-t il avantageux à une république naissante, qui n'a point encore de loix, qui parconséquent est encore dans la licence, qui, outre ses émigrés, son clergé, ses parlemens et nombre d'autres gens qui vivaient du despotisme, qui par conséquent regrettent l'ancien régime, qui ne cherchent que le trouble ; serait il avantageux au peuple dans une pareille position de faire le procès au jadis roi, quand par l'échange ci-devant on arrêterait la guerre civile et étrangere, et tous les troubles qui tourmentent la république ; car toute l'Europe est armée contre elle, de plus elle a des dettes considérables et point d'argent ; le citoyen Mailh avant d'exposer la maniere de faire le procès au jadis-roi, aurait dû prouver s'il était avantageux pour le peuple de faire ou de ne pas faire le procès au ci-devant roi, et faire observer que

le susdit échange tranquilisirait toute la république, obvierait à tous les inconvénients, et éviterait l'effusion de sang du citoyen et la perte de la fortune de nombre d'entr'eux, et de plus assurerait l'établissement de la république qui n'en a encore que le nom, et donnerait le tems au sénat de composer des loix d'autant plus sages que les législateurs seront en paix, et auront cette tranquillité si nécessaire pour travailler aux loix qu'on annonce devoir être les plus parfaites ; tant mieux. C'est ce dont nous n'avons pas encore le roman, pas même l'idée.

Que ne suis-je assez heureux pour croire qu'en cueillant quelques roses éparses dans mille arpents pierreux ombragés de nombre de vieux chênes, mon terrein serait défriché. Il y a 53 ans que j'y travaille, et à peine ai-je ôté les vieux troncs de chênes qui me dérobaient la clarté des cieux; mais leurs racines sont cachées sous des rochers affreux, hélas! que je suis encore loin d'y mettre la charue, de l'ensemencer, d'y passer la herse et d'en recueillir les fruits.

D'autres disent bien que plusieurs rois ont été jugés et punis: mais ils ne prennent pas garde que ceux qui ont fait juger ces rois étaient pour la plupart des rois ou des particuliers qui avaient la force en main et qu'aucun n'était dans les circonstances où est la France; car la France ne doit avoir d'autre but que l'intérêt du peuple et

de consolider la république, la liberté et l'égalité que la très-grande majorité des citoyens réclame. Or si le meilleur moyen d'établir cette égalité, cette liberté et cette république, est comme il étoit ci-devant de ne pas faire le procès au roi, moyennant qu'il remette la royauté au peuple, ainsi que tous les pouvoirs que les constituants lui ont prodigués, en échange de la présidence perpétuelle au sénat sa vie durante seulement, il faut donc commencer à décider s'il est de l'intérêt du peuple et de la république de faire ou de ne pas faire le procès au roi, après quoi on décidera sur les choses que l'on pose pour les premiers points à décider, et qu'on ne doit proposer qu'autant qu'on aura décidé qu'il est plus avantageux au peuple de lui faire son procès que de ne lui pas faire; et il est démontré ci-devant qu'il est infiniment plus avantageux pour le peuple de ne lui pas faire puisque ne lui faisant pas, toutes les guerres civiles et étrangères sont anéanties et l'état reste dans une paix parfaite qu'il ne peut avoir peut être de cent ans, en lui faisant son procès, à l'égard de la Reine il est décrété qu'on peut le séparer d'elle sans offenser l'empereur ni aucun autre Roi, il peut la renvoyer à son frere, et la paix est faite, au moins avec tous les autres Rois, puisque ce n'est plus la royauté qu'on attaque et que notre jadis Roi consentira à la république, et à faire l'é-

change ci-dessus de sa royauté contre la présidence au sénat, s'il n'y consent pas alors le peuple n'aura plus de tort, et vous serez en état de guerre, et l'état de guerre donne le droit au plus fort.

Mais s'il y consent, je vois mille avantages pour le peuple et pour le jadis Roi, pour le jadis Roi en ce qu'il montrera qu'il a un caractère, et que s'il a été égaré ce n'est que par ses alentours, et qu'il ne pourra plus changer n'ayant plus que le peuple et le sénat pour alentour, pour conseil, pour ministre; pour le peuple outre la paix qu'il aura, c'est qu'il n'aura plus à craindre que le jadis Roi trame contre la république, puisque quand même il le voudrait, ayant remis au peuple tous ses pouvoirs, il ne le pourra plus faire, et que tous les citoyens, les émigrés et les princes étrangers n'auront plus à dire ni à faire. Tous les citoyens de la république n'auront plus à obéir qu'à un seul ordre qui sera le décret du sénat, le jadis Roi comme président à la tête; de sorte qu'aucun citoyens ne craindra plus de déplaire aux uns quand il servira les autres. Que de sang cette échange épargnerait, que de fortune resterait entre les mains des hommes, femmes et enfans qui les auraient acquises à la sueur de leurs fronts, que de citoyens et d'étrangers rentreraient dans la république; nous jouirions de la paix et des

bonnes loix qu'on nous promet. Autrement, c'est à savoir si nos petits enfans en jouiront.

Plusieurs disent qu'il faut punir, mais ne punissez pas à votre préjudice, si l'on y réfléchit on sentira qu'il vaut mieux laisser la tête sur les épaules à un tiers que de la lui couper au dépend de ses bras.

Les princes n'auront plus rien à dire puisqu'il n'auront de droit au jadis Trône, que quand le jadis Roi sera mort, et comme un ci-devant Roi était maître absolu et que les décrets cassent toutes substitutions, le ci-devant Roi ayant fait l'échange, les ci-devant princes n'ont plus de protection, et s'ils font la guerre ce sera au très-cher frere puisqu'il sera membre du sénat, mais qui les secondera ? la république etant en paix et les Rois étrangers n'auront plus de prétexte ? car l'histoire fourmille d'exemple de Reines répudiées, entr'autres une qui s'appelloit Margot, qui avait été épousée par trois ambassadeurs pour leurs maîtres respectifs, elle était sur mer pour aller joindre le troisième, les deux premiérs Rois n'en ayant plus voulu, une grosse tempête survint, prête à périr elle fit son épitaphe que voici :

» Cy gît Margot la gentille donzelle
» Qu'eut trois maris
» Et qui mourut pucelle.

Donc la séparation est de tout temps entre les rois.

Mais une autre observation qui mérite la plus grande attention, c'est que les Romains ne faisaient jamais la paix quand ils étaient vaincus, mais sitôt qu'ils étaient vainqueurs, ils se prêtaient et se rendaient très-faciles à toutes sortes d'accomodement pour plusieurs excellentes raisons, la première c'est que quand on est vainqueur on fait toujours un bon accomodement et quand on est vaincu on fait ce qu'on peut de moins mauvais, la 2eme. c'est que comme la constitution et l'organisation de leurs légions étaient excellentes, ils craignaient que leurs ennemis ne les imittassent dans leur façon de combattre les autres peuples plus sots, moins savants et moins politiques; plus vains et par conséquent plus insolents dans la prospérité et plus bas dans l'adversité faisaient le contraire. Mais les Romains presque toujours en guerre savaient que la victoire est entre les mains de Dieu, comme nous venons de le voir dans la retraite des Prussiens qui sans aucune bataille, mais seulement par très petit choc, s'enfuyent ayant perdu la moitié de leur monde, parceque la bonté divine leurs a envoyé la dissenterie et qu'il a permis que la glande pinéal de leurs généraux fasse un quart de conversion presqu'aussi grand que celle de bien d'autres.